



## COMPTE-RENDU Réunion de Conseil Municipal Du 11 Février 2020

L'an deux mille vingt, le 11 février à 20 h 15, le Conseil Municipal de la commune de Saméon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Yves LEFEBVRE, Maire de Saméon.

Présents : LEFEBVRE Yves, BREMER Grégory, DEBIEVE Nathalie, MERESSE Marie-Pierre, DUHAMEL José, CAREJE Annick, KRAWCZYK Richard, GRUSON Bernard, DEREMEZ Pascal, HERBOMMEZ Jean-Luc, DELCLOY Vincent, EUGENIO Stéphane.

Pouvoirs :

De CHERI Kaye à BREMER Grégory  
De HERBOMMEZ Brigitte à DEBIEVE Nathalie  
De ROUSSELLE Christiane à LEFEBVRE Yves

Absents: CURVERS Catherine, RIGOLLE Edouard,

Secrétaire de Séance : EUGENIO Stéphane

### 1) Approbation du compte rendu du 18/11/2019

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 18 Novembre 2019 est approuvé par l'assemblée présente.

### 2) Travaux

- ✚ **Chaussée croisement rues de Balory et Quièze** : suite à des travaux établis par Noréade, une ouverture a été effectuée dans la chaussée. Celle-ci ne sera remise en état qu'à l'achèvement des travaux.
- ✚ **Appartements commerces**. Les appartements sont en cours de finition. Les éléments cuisine et salle de bain ont été posés. Il reste quelques points de plomberie et l'isolation à effectuer. La location est prévue pour le printemps avec des loyers à hauteur de 550.00€ hors charge.
- ✚ **Barrières écoles** : celles-ci seront mises en service durant ces vacances de février.
- ✚ **Réfection voirie rue du Presbytère**. Des dossiers de subvention ont été déposés concernant la DETR et l'ADVB voirie. D'autres dossiers de demande de subvention seront à déposer tel l'ADVB classique.
- ✚ **Subventions investissement** : une rencontre avec un cabinet spécialisé dans les subventions s'est tenue afin d'étudier l'ensemble des projets d'investissement à venir. Une proposition d'honoraire sera établie.
- ✚ **Travaux assainissement** : Le démarrage des travaux est prévu début avril avec le Contour du Richon puis ils se continueront rue de la Quièze.
- ✚ **City Park** : suites à de nombreuses incivilités, le City Park sera clôturé. Un devis est en attente.

- ↳ **Église.** L'église va faire l'objet d'un projet global pour sa toiture, la peinture intérieure et son chauffage via des panneaux photovoltaïques. Un contact avait déjà eu lieu avec le diocèse et un architecte des bâtiments de France.

### **3) SIDEN SIAN – Contribution DECI**

Dans le cadre du transfert de compétence de la Défense Extérieure Contre l'Incendie au SIDEN SIAN, il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur la fiscalisation De la contribution. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver cette fiscalisation.

### **4) Communauté de communes Pévèle Carembault-convention pour l'adhésion au « service commun commande publique »**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer au service commun « commande publique » géré par la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

### **5) Déclassement Foyer rural**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour et 2 voix contre, de déclasser l'immeuble sis 98 rue de la Mairie et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

### **6) Vente Estaminet**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-EST favorable au principe de cession de cet immeuble communal sis 156 Rue de la Mairie, 59310 Saméon;

- AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour établir le cahier des charges de vente : saisine du service des domaines pour l'estimation vénale, établissement des rapports techniques immobiliers, évaluation du marché de l'immobilier....

### **7) Personnel communal**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- ↳ Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant du 06/04/2020 au 05/04/2021 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps non-complet, soit 15/35ème heures hebdomadaire. Il devra justifier d'expérience en entretien et restauration scolaire.
- ↳ Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant du 06/04/2020 au 05/04/2021 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif à temps non-complet, soit 20/35ème heures hebdomadaire.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du 1er échelon du grade de recrutement.

## **8) Plantation verger communal**

Dans le cadre de la création d'un verger pédagogique communal, les enfants des écoles ont pu participer à la plantation d'arbres fruitiers.